80

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 3 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 février à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 28 janvier 2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence: M. LIEVIN, Maire.

_..

Nombre de membres dont le

conseil doit être composé : $\bf 33$

Nombre de conseillers en

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE Josiane GUFFROY David TELATYNSKI Sylvia AGATI Yves VALLERAND Catherine LEFEVRE Mario LIRUSSI

Maryse GREHAN Dominique IGNASZAK Françoise LACAILLE Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sophie MEURET
Jennifer CAURE
Maxime RATEL
Alban DELFORGE

Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration: M. HEREDIA à M. LIRUSSI; Mme LEDOUX à Mme LEFEVRE C.; M. FERGUEN à M. LAPERSONNE; Mme ISSAAD à Mme LETRILLARD; M. EL BAIED à M. RENAUX; Mme PIRAUX à Mme GREHAN; M. WATIER à M. LIEVIN; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LACAILLE; M. LECAREUX à M. VALLERAND; Mme GOSSET à M. DELFORGE; Mme OCTOBON à M. DELFORGE.

Absent excusé : M. CHAFI

Secrétaire de séance : Mme LETRILLARD

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe

Membres présents	21
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absent	
Votants	32

Délibération 2022-30

08 - ZONE D'ACTIVITES NORD - CESSION DU TERRAIN CADASTRE SECTION BI 84 SIS 23 RUE JEAN MONNET - DEFINITION DES CONDITIONS - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES.

La SCI PL2I, dont le siège social est situé 6 ter rue de l'école à NOUVION-LE-COMTE (02800), a fait part de son souhait d'acquérir le terrain cadastré section BI 84 d'une contenance de 4471 m2 situé en zone d'activités Nord, 23 rue Jean Monnet, en vue d'y construire un bâtiment destiné à accueillir les véhicules et matériels de la SARL PL BATIMENT.

La cession de cette parcelle figurant <u>en rouge</u> sur le plan joint interviendrait au prix principal de 9,15 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vu l'évaluation de la direction départementale des finances publiques de l'Oise service des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder au profit de la SCI PL2I, la parcelle cadastrée section BI 84 d'une contenance de 4471 m2, moyennant le prix de 9,15 € le m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître BAUDRILLARD Christelle, notaire à CHAUNY,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire, Chauny, le ナル2022

Par délégation du Maire, Léanirecteur Général,

rice FOUCHER.

Pour extrait conforme, Affiché le 10 février 2022

Le Mairé,

mmanuel LIEVIN.

